

Paris, le 7 juillet 2023



Monsieur le Maire
Nicolas MARCEAUX
EN MAIRIE
27 rue Charles de Gaulle
77410 VILLEVAUDE

N/ Réf. :2023_ST_201_ES_LB **Objet : Modification n°2 du PLU de VILLEVAUDE**
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Le dossier est parvenu au siège de notre Compagnie le 26 juin dernier. Il a pour objectifs :

- De supprimer un emplacement réservé ;
- De réduire le périmètre et les dispositions de la zone AU du Clos Marsais ;
- De préserver des éléments du patrimoine bâti et arboré ;
- De déclasser une parcelle de la zone UA ;
- D'ajuster le règlement pour assurer une meilleure insertion des constructions dans le paysage, apporter plus de clarté ou préciser certaines règles, supprimer les contraintes de logements aidés et d'implantation des activités agricoles et forestières en zone N, ajouter un lexique ;
- De mettre à jour les annexes (SUP et périmètres de PUP).

En l'absence d'impact négatif sur l'activité agricole, la Chambre d'agriculture n'émet pas de remarque particulière quant à ce projet de modification.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

